

DROITS DE FORMATION
TARIFS FORMATION CONTINUE & REPRISE D'ETUDES
ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Diplômes nationaux - Profil non salarié		
Capacité en droit	Demandeur d'emploi inscrit Pôle Emploi / Salariés non pris en charge (tarif par semestre, soit 500€ + DI.P* par an)	275 € + DI.P*
	Demandeur d'emploi sur dispositif Régional ForProSup **	90 € **
DAEU A/B	Demandeur d'emploi inscrit Pôle Emploi / Salariés non pris en charge (hors CNED)	550 € + DI.P*
	CNED	165 € + DI.P*
	Demandeur d'emploi sur dispositif Régional ForProSup **	90 € **
Diplôme nationaux post-bac (BUT, licence, licence pro, master)	Demandeur d'emploi inscrit Pôle Emploi / Salariés non pris en charge (dont 1 ^{ère} mobilisation du Compte Personnel de Formation)	935 € + DI.P*
	Demandeur d'emploi sur dispositif Régional ForProSup **	DI **
Diplômes nationaux - Profil non salarié : année supplémentaire ou parcours de formation en complément d'une VAE		
Tous les niveaux	Demandeur d'emploi inscrit Pôle Emploi / Salariés non pris en charge (années complémentaires à la 1 ^{ère} mobilisation du Compte Personnel de Formation)	330 € + DI.P*
Diplômes nationaux - Salariés pris en charge par un organisme financeur		
Capacité en droit		7 €/h + DI.P*
DAEU A/B	Hors CNED	7 €/h + DI.P*
	CNED	165 € + DI.P*

Formation de niveau 5/6 Licence 1 - 2 - 3		13 €/h + DI.P*
Formation de niveau 5/6 BUT 1 - 2 - 3		13 €/h + DI.P*
Formation de niveau 6 - Licence pro		13 €/h + DI.P*
Formation de niveau 6 - Master 1 Hors Sciences / Industries		15 €/h + DI.P*
Formation de niveau 6 - Master 1 - Sciences / Industries		16 €/h + DI.P*
Formation de niveau 7 - Master 2- Hors Sciences / Industries		15 €/h + DI.P*
Formation de niveau 7 - Master 2 - Sciences / Industries		16 €/h + DI.P*
Tous les niveaux sauf Master	Contrat de professionnalisation	13 €/h + DI.P*
Master - Hors Sciences / Industries	Contrat de professionnalisation	15 €/h + DI.P*
Master - Sciences / Industries	Contrat de professionnalisation	16 €/h + DI.P*

Diplômes d'Université ou formations qualifiantes		
Action de formation identifiant le public Formation continue	Public suivant un parcours complet	Tarif fiche financière de l'opération
	Public suivant un parcours partiel (ex : redoublement)	Tarif fiche financière * prorata des heures à effectuer + DI
Action de formation n'identifiant pas le public Formation continue	Demandeurs d'emploi ou Salariés non pris en charge	13 €/h + DI.P*
	Salariés pris en charge	13 €/h + DI.P*

Tests TOEIC

Avec action de formation à l'UPVD « TOEIC privé » **	Licences 3, Licences Professionnelles, BUT 3	20,00€
	Autres formations	70,00€

Formations courtes qualifiantes DIGITAL FCU **

Option tarifaire 1 – Prix d'appel	Classes virtuelles < 5%	15€ / h
Option tarifaire 2 – Public large	5% ≤ Classes virtuelles < 10%	25€ / h
Option tarifaire 3 – Public ciblé	10% ≤ Classes virtuelles < 20%	40€ / h
Option tarifaire 4 – Haut niveau	Classes virtuelles ≥ 20%	75€ / h

** Tarifs négociés avec le consortium DIGITAL FCU.

Validation des Acquis et de l'Expérience :

Tous profils	Sans accompagnement	550 € + DI.P*
	Avec accompagnement Présentiel	1 100 € + DI.P*
	Avec accompagnement Digital	1 100 € + DI.P*
	Accompagnement modulaire post VAE	825 € + DI.P*

Cas spécifiques

Toutes les formations	Exemption totale de cours Salariés pris en charge	15% du coût de la formation + DI.P*
	Exemption totale de cours – Demandeurs d'emploi ou Salariés non pris en charge	DI.P*
	Dispense d'assiduité – Demandeurs d'emploi ou Salariés non pris en charge	467.50€ par semestre x prorata des heures à effectuer + DI.P*

	Apprentis en rupture de contrat d'apprentissage (hors statut de stagiaire de la formation professionnelle, ou succession de contrats d'apprentissage):	DI à payer en scolarité en cas de contrat rompu avant une durée de 3 mois
--	--	--

*** DI.P : Droits d'inscription universitaire 2025-2026 par an ou semestre le cas échéant + Frais relatifs au positionnement et individualisation du parcours du candidat** (Total niveau Licence = 190€ par an, Total niveau Master=263€ par an) pour la mise en application de l'Art. R. 6316-1 du code du travail et, notamment l'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre, ou l'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation.

**** ForProSup : Formation Professionnelle dans l'enseignement Supérieur.** Prix à la charge du/de la stagiaire sous réserve d'une prescription pour participer au dispositif. Les montants de prise en charge par la Région Occitanie sont fixés par convention annuelle avec la Région Occitanie, couvrant notamment le complément de droits d'inscription pour les diplômes de niveau 4 .

PUBLICS CONCERNES par la tarification FORMATION CONTINUE & REPRISE D'ETUDES

Ces droits de formation s'appliquent aux publics répondant aux caractéristiques suivantes pour les actions entrant dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle (article L. 6313-1 du Code du travail). Ces publics sont alors inscrits à l'université sous le statut de la formation continue ou de la reprise d'études :

- Être **citoyen(ne) de l'Union européenne** ou **avoir un titre de séjour** permettant d'avoir des droits sociaux tels que spécifiés ci-dessous ;

ET au moins une des situations suivantes

- **Avoir des droits sociaux** afférents aux dispositifs de formation continue¹, c'est-à-dire
Être en recherche d'emploi², notamment bénéficier d'un financement de la formation visée, et/ou d'une rémunération éventuelle dans ce cadre³,
ou
Être en situation d'emploi, notamment salarié(e), à l'exclusion des emplois courts pour les étudiant(e)s inscrit(e)s en formation initiale et n'ouvrant à aucuns droits sociaux ;
- **Avoir 25 ans ou plus ET avoir interrompu ses études initiales depuis 2 ans ou plus** avant le début de la formation visée.

Cas particuliers et dérogatoires :

- Les publics éligibles à l'inscription en DAEU qui sont inscrits conformément aux dispositions de l'arrêté du 3 août 1994 relatif au diplôme d'accès aux études universitaires.
- Les publics bénéficiant de bourses universitaires ou autres droits associés à leur statut d'étudiant(e) en formation initiale ne sont pas concernés par cette tarification.
- Les publics n'étant ni en situation d'emploi, ni en recherche d'emploi, ou s'inscrivant en auditeur/trice libre ne sont pas concernés par cette tarification.
- Les usagers bénéficiant d'une exonération de tout ou partie des droits d'inscription après avis favorable de la commission d'exonération des droits de formation.

¹ Les droits sociaux dans ce contexte sont l'ensemble de droits résultants des dispositions législatives ayant trait notamment aux contrats de travail ou dispositions associées dans le cas d'un emploi en tant qu'indépendant(e), aux dispositifs sociaux d'assurance et de sécurité sociale, comme par exemple des droits à rémunération de Pôle Emploi ou le versement d'allocations associées à l'insertion professionnelle telle que le Revenu de Solidarité Active. Les publics orientés par les structures telles que France Travail, les Missions locales, Cap Emploi, les CIDFF, les Conseils Départementaux, les APEC sont généralement dans ce cas.

² Inclus apprentis bénéficiant du statut de stagiaire de la formation professionnelle pendant 6 mois après rupture de leur contrat d'apprentissage afin d'être accompagné dans la recherche d'un nouveau contrat

³ Prise en charge faisant l'objet d'une facturation et d'un remboursement sur justificatifs notamment d'assiduité par un tiers ; Rémunération nécessitant l'assiduité en formation et la production d'attestations y afférent.